

# FOIRE INTERNATIONALE DE DOUALA POUR LE DEVELOPPEMENT

6<sup>e</sup> édition



6<sup>th</sup> edition

## DOUALA INTERNATIONAL DEVELOPMENT FAIR

### DEMANDE DE PARTICIPATION BOOKING REQUEST

**From** **15/05** **To** **31/05** **2015**  
**Du** **15/05** **au** **31/05** **2015**

*Au Complexe du Dr Joel EKINDI  
Carrefour Degrando Boutique  
Bonangando Deïdo Douala CAMEROUN*



**Une initiative soutenue par le GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS**

# FOIRE INTERNATIONALE DE DOUALA POUR LE DEVELOPPEMENT

Bien que regorgeant de potentialités et de richesses naturelles en grand nombre, l'Afrique sub-saharienne voit la moitié de sa population vivre avec moins d'1 dollar US par jour et par personne.

De plus elle participe peu et mal au « grand jeu » de l'économie mondiale.

Face à ce constat, les initiatives se multiplient pour changer cet état de chose et atteindre le premier des objectifs de développement du Millénaire :

***Réduire la pauvreté en Afrique de moitié.***

Ainsi, au Cameroun, le chef de l'état S. E. Paul BIYA et le Premier Ministère soutiennent l'organisation d'une foire annuelle, la FIDD. Cette foire se tient dans la capitale économique du pays, Douala. Son objet n'est autre que la rencontre, le foisonnement d'idées, l'établissement de partenariats locaux, régionaux ou internationaux et la création de joint-ventures visant tous au développement de la région CEMAC + Nigeria.

Tandis que l'administration profite de l'occasion pour annoncer les orientations des politiques nationales destinées à stimuler la croissance et le développement au Cameroun, les promoteurs ont littéralement sillonné les 5 continents à la recherche d'exposants proposant des biens, des services ou des technologies pertinentes pour les pays en voie de développement.

***La Foire Internationale de Douala pour le Développement est la rencontre unique du public, des producteurs d'ici et d'ailleurs, des investisseurs, des ONG, et des administrations dans l'optique d'un essor africain.***

# Cher futur exposant 2015,

Afin de faciliter votre inscription à la prochaine édition de la Foire Internationale de Douala pour le Développement (FIDD 2015) et afin de simplifier vos démarches administratives, nous avons le plaisir de vous présenter ce tout nouveau **dossier de participation**.

Il réunit :

Notre offre de stands 2015 .....	5
Prestations fournies : .....	6
Liste des promotions et remises .....	7
Programme de fidélité FIDD : .....	7
La remise au développement .....	7
La prime au budget .....	7
La prime au règlement comptant .....	8
La prime de parrainage .....	8
Les conditions d'accès .....	9
Les conditions générales de vente (stands) et règlement intérieur de la Foire .....	10
Conditions générales de vente .....	10
Admission .....	10
Paiement, modalités .....	10
Désistement .....	11
Retards et défauts de paiements .....	11
Assurance – renonciation à recours .....	12
Marques, produits et services admis, sous-location .....	12
Aménagement et occupation des stands .....	12
Sécurité des produits et des services .....	12
Démonstrations .....	13
Publicité .....	13
Procédés de vente .....	13
Affichage des prix .....	15
Animation musicale .....	15
Guide de l'Exposant .....	15
Services Internet .....	16
Cartes d'invitation & accès VIP .....	16
Prises de vues / Marques .....	16
Contrefaçons .....	17
Sanctions .....	17
Communiquer plus encore .....	18
Signalétique et visibilité pendant la Foire. ....	18
Sur écrans plats .....	18
Dans les emplacements clés et sur les hôtesse .....	18
Votre publicité dans le catalogue de la 5 <sup>e</sup> édition : .....	19
Catalogue 2015 : NOUVEAUX TARIFS ! .....	19

Votre publicité sur nos autres supports : .....	20
Visibilité mondiale via Internet.....	20
Les conditions générales de vente (visibilité Internet).....	23
Ordre d’insertion .....	23
Délai de réalisation de mise en ligne et de livraison des outils de communication sur les sites Internet de la foire .....	24
Durée .....	24
Mandat.....	25
Modalités techniques.....	25
Facturation et règlement.....	25
Litiges.....	26
FICHE DE SOUSCRIPTION / APPLICATION FORM.....	I
FICHE DE SOUSCRIPTION 2/3 / APPLICATION FORM 2/3 .....	II
FICHE SIGNALÉTIQUE DE L’ÉVÉNEMENT : FIDD 4 <sup>e</sup> édition.....	VI

- Un formulaire d’inscription
- Un questionnaire de satisfaction

Au cas où vous souhaiteriez participer à la 6<sup>e</sup> édition de la FIDD, nous vous invitons à prendre connaissance de ce dossier et à nous retourner votre demande de participation. Pour que les services de votre demande soient réservés, votre demande doit être accompagnée de votre règlement ou d’un acompte d’au moins 20%.

**Vos contacts :**

**M. Georges MEM**  
Commissaire de la FIDD  
+ 237 9909 2915  
[memg@fiddonline.org](mailto:memg@fiddonline.org)  
BP 2500, Douala, Cameroun

**M. Karl-Nelson EKINDI**  
Agent commercial représentant de  
la SOOFOEX en Europe  
+33(0)6 6361 0997  
[karl-nelson@fiddonline.org](mailto:karl-nelson@fiddonline.org)  
11 rue du Périgord, 91300 Massy  
France

## Notre offre de stands 2015

Vous trouverez dans cette section les offres de stands 2015 avec un descriptif des prestations proposées.

L'unité est le module. Un module mesure 9 m<sup>2</sup>.

Type d'exposant	Prix d'un module en euros HT	Prix au m <sup>2</sup> en euros HT
Pavillons nationaux	4 355,00 €	483,87 €
Grands comptes exposant internationaux	3 266,00 €	362,87 €
Grands comptes exposant africains	2 721,00 €	302,37 €
Grands comptes CEMAC	2 177,00 €	241,87 €
PME - Communes	1 088,00 €	120,87 €
TPE, exposants ruraux, artisans, associations	543,00 €	60,37 €
TPE, exposants ruraux, artisans, associations <b>en mi stand ou mi-temps</b>	325,00 €	36,17 €

## **Prestations fournies :**

### **1. Gestion administrative de votre dossier**

- Enregistrement et gestion de votre dossier

### **2. Un accès à la Foire**

- Un stand disposant d'au moins un point lumineux et constituant un abri contre l'ensoleillement ou la pluie
- La FIDD assure la sécurité des marchandises et équipements exposés pendant les heures de clôture du site.
- Les marchandises exposées sur le site sont assurées avec une franchise et à hauteur d'un montant qui est communiqué aux exposants au moment où ils signent le contrat de location de stand. Si l'exposant désire s'assurer au-delà du plafond retenu, il peut faire établir un avenant au contrat général d'assurances dont il supportera les frais.
- Les sols des stands sont en béton pour les bâtiments et boukarous, en parquet bois pour les autres à l'exception de stands spéciaux dont le sol est nu ou engazonné.
- **En option** (135€ HT): Les sols de stands recouverts de moquettes ou de tapis sont livrés sur demande.
- **En option** 135€ HT : L'eau courante et le courant électrique 50 Hz 220 V sont fournis sur demande. Ils sont l'objet d'une facturation particulière.
- **En option** : Le téléphone, fax équipements Internet sont disponibles sur le site moyennant paiement.
- **En option** : Une ou des banderoles de grande qualité peuvent être confectionnées pour l'habillage et la visibilité de votre stand
- **En option** : Du mobilier supplémentaire peut être mis à disposition
- **En option** : Une réserve sécurisée peut être mise à disposition
- **En option** : Une représentation de votre société par nos hôtesse et nos commerciaux
  - a. **pendant la foire**
  - b. au-delà, pendant 3, 6, 9 mois ou 1 an

### **3. Un appui commercial et marketing**

- Inscription au catalogue papier 2015 de la FIDD (inclus)
- Un catalogue et un DVD de la foire, sur demande
- Inscription à l'annuaire en ligne de la FIDD et parution pour 12 mois (inclus)
- Référencement de vos produits sur la boutique en ligne fiddonline pour 12 mois inclus
- **En option** : Promotion de vos produits et services via notre service presse + TV, si ceux-ci sont agréés de notre service éditorial
- **En option** : des études de marchés réalisées par nos équipes, avant ou après la foire

**PAIEMENT PAR CHEQUE CERTIFIE, ESPECES OU PAR TRANSFERT BANCAIRE**

*PAYMENT BY CHECK, CASH OR BANK TRANSFER*

## **Liste des promotions et remises**

### **Programme de fidélité FIDD :**

Au cas où vous souscrieriez à la 6<sup>e</sup> édition de la FIDD (édition 2015), pour vous remercier et vous féliciter de votre fidélité, nous vous consentirons une remise de 7,5% par année ancienneté de participation sans discontinuer.

**Cette remise est cumulative !**

### **La remise au développement**

Il s'agit d'une remise de 15 % qui s'applique uniquement aux exposants qui renouvellent leur souscription **en développant leur budget foire** (tous produits et services confondus). L'augmentation doit être d'un montant au moins égal à 450€ HT ( 300 000 F cfa).

La remise est de 15% sur le montant développé

**Cette remise est cumulative !**

### **La prime au budget**

Elle s'applique toujours :

Après la prime africaine et la prime de souscription anticipée (-25%)

Après la prime fidélité (-7,5% par an)

Après la prime au développement (15% sur l'accroissement de budget)

Si le budget HT atteint	3000€ (2 m cfa)	le taux appliqué sera de	3%
Si le budget HT atteint	6000€ (4 m cfa)	le taux appliqué sera de	4%
Au delà de	7500€ (5 m cfa)	le taux appliqué sera de	5%

**Cette remise est cumulative !**

## La prime au règlement comptant

Cette prime s'applique à tout exposant réglant sa facture au comptant (en un seul versement) à la commande : **6%**

Ainsi, la PME française participant pour la première fois à la FIDD ne souscrivant que pour un module et réglant comptant ne payera que :

$$1088,00\text{€} * 94\% = 1022,72\text{€ HT (670 860 F cfa HT)}$$

## La prime de parrainage

Cette prime s'applique à tout exposant ayant recommandé la foire à une autre entreprise, après que celle-ci ait valablement souscrit à la FIDD et payé son stand : **5% du budget HT de l'exposant parrainé.**

Cette somme pourra être déduite de la facture de l'exposant parrain ou pourra lui être remise par chèque, espèces ou virement.

Ce crédit ne sera effectué qu'une seule fois, l'année de souscription de l'exposant parrainé

## **Les conditions d'accès**

### **PLANNING DE L'EXPOSANT :**

- **STANDS SIMPLES OU STANDS PARTAGES :** La FIDD prend en charge l'installation de base des stands simples et des stands partagés. L'exposant devra personnaliser son stand, stocker ses marchandises et installer ses supports de vente **du 09 au 14 mai 2015**

<b><u>STANDS SIMPLES OU STANDS PARTAGES :</u></b>		
Dates d'installation et de montage	Dates d'exposition	Dates de désinstallation et de démontage
du 09 au 14 mai 2015	du 15 mai au 31 mai 2015 avec samedi 23 mai 2015 journée du tourisme à la Foire	du 31 mai au 3 juin 2015

- **STANDS PARTICULIERS :** D'un commun accord, l'installation des stands sera effectuée soit par la SOOFOEX soit par l'exposant dans des conditions particulières occasionnant une facturation à la carte.

<b><u>STANDS PARTICULIERS ET SUR MESURE :</u></b>		
Dates d'installation et de montage	Dates d'exposition	Dates de désinstallation et de démontage
A déterminer lors de la demande	A déterminer lors de la demande	A déterminer lors de la demande

## Les conditions générales de vente (stands) et règlement intérieur de la Foire

### Conditions générales de vente

#### Admission

Les demandes de participation devront être accompagnées du paiement d'arrhes s'élevant au minimum à 20% du montant TTC de la commande globale. Les demandes de participation sans premier versement ne seront pas prises en considération.

Malgré l'envoi de ce premier versement et malgré son éventuel encaissement, l'admission du demandeur ou de sa société demeure soumise à un examen préalable.

En cas de refus, cette décision sera notifiée au demandeur ou à sa société par les Organisateur et le premier versement sera remboursé.

En revanche, cette somme est perdue pour l'exposant et acquise à l'Organisateur si le demandeur retire sa participation (voir paragraphe désistement ~~et vérifier code civil~~).

**L'admission est prononcée par une notification officielle de l'Organisateur ou par l'envoi d'une facture précisant l'emplacement, le numéro et la surface du stand. A ce titre, compte tenu des contraintes imposées par le placement de l'ensemble des exposants, l'Organisateur se réserve le droit de modifier l'emplacement du stand, sans pour autant que l'exposant puisse demander l'annulation de sa participation. L'Organisateur est seul juge de l'implantation des stands.**

Sauf si l'Organisateur refuse la participation demandée, le paiement d'un premier versement accompagné de la signature de la demande d'admission ou de sa validation en ligne constitue un engagement ferme et irrévocable.

#### Paiement, modalités

Le règlement des frais de participation s'effectue soit au comptant, soit aux échéances et selon les modalités déterminées ci-après :

- LE PREMIER VERSEMENT : lors de la demande de participation  
Au minimum 20% du montant TTC  
Payable par chèque, espèces ou virement bancaire.  
Possibilité d'escompte de 6% pour paiement total anticipé.
- LE SECOND VERSEMENT : à la plus grande des deux dates ci-dessous :
  - quinze jours après la date d'émission de la facture de solde
  - OU un mois après le premier versement

Au minimum 25% du montant TTC

Payable par chèque, espèces ou virement bancaire

• LE TROISIEME ET DERNIER VERSEMENT : un mois après le deuxième versement

Le solde du montant TTC

Payable par chèque, espèces ou virement bancaire

Toute inscription intervenant à moins de deux semaines de la Manifestation devra être accompagnée du paiement de la totalité du montant des frais de participation et/ ou de la commande de stand équipé.

## Désistement

Tout désistement doit être communiqué par l'Exposant et être validé par l'Organisateur :

- Lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Organisateur.
- Courrier remis en main propre contre décharge
- Courrier électronique émis depuis une adresse e-mail enregistrée et vérifiée sur le site internet de la foire. Le désistement est réputé enregistré après une réponse par retour de mail de l'Organisateur

Si l'Exposant annule totalement ou partiellement sa participation à la Manifestation et/ ou sa commande de stand équipé, pour une cause quelconque, avant le 1er février 2015, il sera redevable envers l'Organisateur d'une indemnité égale au montant du 1er versement mentionné à la rubrique PAIEMENT – MODALITE.

Si l'Exposant annule totalement ou partiellement sa participation à la Manifestation et/ ou sa commande de stand équipé, pour une cause quelconque, **deux mois ou moins** avant le début de la Manifestation, les sommes versées et/ ou restant dues partiellement ou totalement au titre de la location du stand et/ ou de sa commande de stand équipé et/ou de sa facture de solde sont acquises à l'Organisateur même en cas de relocation du stand à un autre exposant. Par ailleurs, dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son stand vingt-quatre (24) heures après la date de début d'exposition pour laquelle il a souscrit, l'Organisateur pourra considérer que l'exposant a annulé sa participation à la Manifestation et les conditions visées ci-dessus s'appliqueront.

## Retards et défauts de paiements

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur les factures, qu'elle soit identique à celle figurant dans la demande de participation ou différente, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à deux fois le taux de l'intérêt légal qui commenceront à courir le lendemain de la date d'échéance prévue sur la facture. Sans préjudice de ce qui précède, faute d'avoir effectué le paiement du deuxième versement à la date indiquée sur la facture de solde :

1. l'Organisateur se réserve le droit d'interdire à l'exposant l'accès au montage des stands de la Manifestation
2. l'Organisateur se réserve la possibilité de relouer l'emplacement à un autre exposant,
3. le montant de la facture est exigible à titre de dommages et intérêts même en cas de relocation de l'emplacement à un autre exposant.

## **Assurance – renonciation à recours**

- Assurance optionnelle : Sur demande formulée à l'Organisateur, l'exposant peut souscrire pour les dommages aux biens, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, des garanties moyennant paiement d'une prime calculée sur la valeur du stand et des marchandises de l'exposant.
- **Cette assurance ne couvre pas la responsabilité civile de l'exposant qui reste à la charge de ce dernier.**

## **Marques, produits et services admis, sous-location**

L'Exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits, marques ou services énumérés dans sa demande d'admission et acceptés par l'Organisateur et/ ou les matériels, produits ou services présentés par son/ses coexposants et firmes représentées déclarées et acceptées par l'Organisateur. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des non coexposants et des firmes non représentées. Il lui est interdit de céder ou sous louer tout ou partie de l'emplacement attribué.

## **Aménagement et occupation des stands**

L'Exposant devra occuper pendant toute la durée pour laquelle il a souscrit à la foire la surface de l'emplacement qu'il a réservé. • La présentation des produits doit être faite uniquement dans l'enceinte du stand, de façon à ne pas empiéter sur les allées et à ne gêner en aucun cas les exposants voisins. En cas d'infraction, l'Organisateur pourra faire retirer les produits et les matériels aux frais de l'Exposant.

- Les Exposants devront créer des ambiances en rapport avec les produits qu'ils présentent et accorder une importance toute particulière à la décoration générale de leur stand.
- Les matériels et produits doivent être disposés de façon esthétique.
- Les stocks de marchandises devront être entreposés dans une réserve.
- L'Exposant est tenu de respecter les hauteurs maximales des

stands et des enseignes fixées par l'Organisateur (voir détails dans le guide de l'Exposant) sauf accord préalable et écrit de l'Organisateur, la décoration des stands ne doit pas dépasser ces hauteurs. Toute infraction à cette obligation peut entraîner le démontage immédiat du stand aux frais de l'Exposant.

## **Sécurité des produits et des services**

Les Exposants certifient que les produits ou services présentés sont conformes aux normes de sécurité imposées par la réglementation en vigueur et assument l'entière responsabilité des éventuelles déficiences desdits produits ou services, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être recherchée.

L'organisateur ne tient à disposition que des extincteurs ou des tuyaux à eau. Toute introduction d'un produit dangereux doit faire l'objet d'une déclaration auprès de

l'organisateur faute de quoi celui-ci peut décider le retrait de ces produits de l'enceinte de la foire au frais de l'exposant. En cas d'agrément de l'Organisateur, l'exposant doit prévoir en quantité suffisante les moyens de circonvenir et de réduire au maximum la dangerosité des produits qu'il a introduit sur le site

## Démonstrations

Les démonstrations ne pourront avoir lieu que pour les produits nécessitant une explication technique particulière. En outre, ces démonstrations seront soumises à une autorisation spéciale, préalable et écrite. Les démonstrations à l'aide de micro, harangue, racolage de quelque façon qu'elles soient pratiquées, sont strictement interdites. La fermeture totale ou partielle des stands durant les heures d'ouverture de la foire, et notamment durant une éventuelle démonstration, est interdite, sauf autorisation écrite et préalable de l'Organisateur. Toute attraction, spectacle ou animation dans l'enceinte des stands doit être soumis à l'agrément préalable et écrit de l'Organisateur. Cet agrément restera soumis à la condition que l'attraction, le spectacle ou l'animation ne constitue en aucune manière une gêne aux exposants voisins, à la circulation, ainsi que, d'une façon générale, à la bonne tenue de la foire, faute de quoi l'agrément pourra être retiré sans autre préavis.

## Publicité

Toute publicité lumineuse ou sonore devra être soumise à l'agrément préalable et écrit de l'Organisateur. Cet agrément restera soumis à la condition que la publicité ne constitue en aucune manière une gêne aux exposants voisins, à la circulation, ainsi que, d'une façon générale, à la bonne tenue du Salon, faute de quoi l'agrément pourra être retiré sans autre préavis. **La distribution de prospectus, de bons et imprimés divers est strictement interdite dans les allées ainsi que dans l'enceinte du site.** Seule est autorisée la présence de prospectus, bons et imprimés divers déposés dans l'enceinte du stand de l'Exposant. Tout document remis aux visiteurs, tel que carte commerciale, bon de commande, etc., devra comporter l'enseigne du stand ou la raison sociale de l'Exposant figurant sur la demande de participation.

## Procédés de vente

Il est rappelé qu'est interdite la vente avec prime,

Les primes

Une prime est un produit, un bien ou un service, remis gratuitement à l'occasion d'une transaction (vente ou prestation de service).

La vente avec prime est interdite. Toutefois, il existe des exceptions :

les primes offertes en produits, biens ou services identiques. C'est le principe du "treize à la douzaine"  
;

les objets publicitaires et les échantillons à condition que leur valeur ne dépasse pas un certain pourcentage du prix de vente : 7 % s'il est inférieur ou égal à 80 euros; 5 euros plus 1% au-delà de 80 euros (article R 121-8 du code de la consommation). Elle est limitée à 60 euros. Les objets ainsi distribués doivent comporter un marquage publicitaire. Sur les échantillons la mention " échantillon gratuit - ne peut être vendu " doit être lisible, indélébile et apparente.

Ne sont pas considérés comme des primes :

les conditionnements habituels (par exemple : récipients ou emballages usuels contenant un produit) ;  
les biens, produits ou prestations de service indispensables à l'utilisation normale du produit ;  
les prestations de services après-vente ;  
les facilités de stationnement ;  
le prêt d'un véhicule de livraison après la réalisation de la vente ;  
les services sans valeur marchande (par exemple : lavage du pare-brise à l'occasion d'une vente de carburant) ;  
les escomptes et les remises en espèces  
les cadeaux attribués indépendamment de toute vente ou prestation de service.

### **Il est rappelé qu'est interdite la vente à perte,**

Le fait, pour tout commerçant, de revendre ou d'annoncer la revente d'un produit en l'état à un prix inférieur à son prix d'achat effectif

### **Il est rappelé qu'est interdite la vente à la boule de neige**

1° La vente pratiquée par le procédé dit "de la boule de neige" ou tous autres procédés analogues consistant en particulier à offrir des marchandises au public en lui faisant espérer l'obtention de ces marchandises à titre gratuit ou contre remise d'une somme inférieure à leur valeur réelle et en subordonnant les ventes au placement de bons ou de tickets à des tiers ou à la collecte d'adhésions ou inscriptions ;

2° Le fait de proposer à une personne de collecter des adhésions ou de s'inscrire sur une liste en lui faisant espérer des gains financiers résultant d'une progression géométrique du nombre des personnes recrutées ou inscrites.

Dans le cas de réseaux de vente constitués par recrutement en chaîne d'adhérents ou d'affiliés, il est interdit d'obtenir d'un adhérent ou affilié du réseau le versement d'une somme correspondant à un droit d'entrée ou à l'acquisition de matériels ou de services à vocation pédagogique, de formation, de démonstration ou de vente ou tout autre matériel ou service analogue, lorsque ce versement conduit à un paiement ou à l'attribution d'un avantage bénéficiant à un ou plusieurs adhérents ou affiliés du réseau.

En outre, il est interdit, dans ces mêmes réseaux, d'obtenir d'un adhérent ou affilié l'acquisition d'un stock de marchandises destinées à la revente, sans garantie de reprise du stock aux conditions de l'achat, déduction faite éventuellement d'une somme n'excédant pas 10 p. 100 du prix correspondant. Cette garantie de reprise peut toutefois être limitée à une période d'un an après l'achat.

### **Il est rappelé qu'est interdite la vente subordonnée ou vente liée**

La vente liée, également appelée vente subordonnée, consiste à regrouper dans un lot ne comportant qu'un prix, plusieurs produits sans qu'il soit possible de se les procurer séparément.

### **Il est rappelé qu'est interdite la vente à la postiche et aux enchères.**

La "vente à la postiche" consiste en une animation commerciale organisée pour leurrer les consommateurs : Ces derniers sont généralement invités à retirer des cadeaux « somptueux » sans obligation d'achat. Les vendeurs ne remettent les cadeaux qu'après avoir fait une publicité agressive de leurs produits. Par leur verve, ils mettent les auditeurs en confiance dans une atmosphère festive tout en créant des liens. Une fois ces liens créés, vers la fin du "spectacle" : les vendeurs proposent à leur public de faire une bonne affaire. Les heureux lauréats, persuadés à la fois de faire une bonne action et de bénéficier de prix attractifs,

signent alors un bon de commande d'un prix généralement plus élevé que le marché sans pour autant justifier d'une qualité supérieure.

Dans le cas où l'Exposant ou son préposé se trouve dans les parties communes du Salon (hors de son stand), il n'interpellerà en aucune façon les visiteurs ou les autres exposants. Chaque Exposant devra maintenir en permanence sur le stand un responsable qualifié ou un représentant habilité de son entreprise. Cette personne, aura la responsabilité de surveiller le comportement de ses vendeurs, vis-à-vis du public, notamment ceux n'appartenant pas au personnel permanent de l'entreprise.

## **Affichage des prix**

L'affichage des prix des produits doit être fait dans les conditions de la loi. Les prix doivent apparaître clairement pour permettre une bonne information du public. Toute annonce de réduction de prix (rabais, remise ou ristourne) réalisée par voie d'étiquetage, marquage, affichage, doit obéir aux conditions légales et réglementaires en vigueur loi; et ne pourra être effectuée

que sous forme d'affichettes disposées à l'intérieur des stands. Le format maximum de ces affichettes est fixé à celui d'une feuille A4

## **Animation musicale**

Les Exposants qui envisagent une animation musicale sur leur stand devront en informer préalablement l'Organisateur. Toute animation musicale ne sera autorisée qu'après accord de l'Organisateur, sur présentation d'un projet précis (matériel et source sonore utilisés, type d'animation...). Dans tous les cas, la puissance des enceintes ne pourra excéder 30 Watts, tournées vers l'intérieur du stand et horizontales ou inclinées vers le sol. Le volume sonore ne pourra excéder 70 décibels. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner sans préavis, la coupure de l'électricité du stand de l'Exposant concerné sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement de la part de l'Organisateur.

## **Guide de l'Exposant**

Tous les renseignements concernant les détails de la participation de l'Exposant à la Foire lui sont fournis dans le «Guide de l'Exposant» adressé à chaque participant après attribution des stands ou accessible sur le site Internet de la manifestation (bons de commande pour l'électricité, l'eau, autres demandes...). L'Exposant s'engage en outre à respecter les conditions de l'assurance, les mesures de sécurité et de prévention réglementaires, les formalités de douane ainsi que les directives pour l'aménagement des stands.

## Services Internet

Pour bénéficier des services Internet proposés par la FIDD, que ces services soient optionnels ou inclus dans l'offre de base, l'Exposant devra **accepter les conditions Générales d'Utilisation du service et s'enregistrer directement sur le site Internet** de la manifestation. Le présent dossier de participation et les Conditions Générales d'Utilisation du service Internet sont complémentaires. Chacune doit être acceptée par l'Exposant pour que celui-ci puisse bénéficier du service correspondant. Nous jugeons utiles de reprendre ici une partie des dispositions énoncées dans les Conditions Générales d'Utilisation du service Internet :

L'Exposant est seul responsable du contenu des informations fournies par lui et destinées à être mises en ligne sur le site Internet de la Foire, concernant notamment les produits et/ou services, les caractéristiques, les performances, les prix, etc. L'Exposant garantit l'Organisateur de la licéité desdites informations, notamment du respect de la législation en vigueur dans la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service qu'il présente en ligne, et plus généralement du respect du droit de la publicité et de la protection des consommateurs. L'emploi de la langue française ou de la langue anglaise est obligatoire. Les textes, logos, illustrations, photographies et visuels, produits et marques sont diffusés sous la seule responsabilité de l'Exposant, qui supporte seul les droits éventuels de reproduction. L'Exposant garantit l'Organisateur contre tout recours amiable ou judiciaire de la part d'un tiers.

## Cartes d'invitation, badges & accès VIP

Les cartes d'invitation et les accès VIP ne peuvent être ni reproduites ni revendues sous peine de poursuites et sanctions. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de neutraliser les cartes d'invitations dont l'utilisation frauduleuse (revente, reproduction, vol,...) aurait été portée à sa connaissance.

## Prises de vues / Marques

L'Exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'Organisateur et ses partenaires :

- à réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits exposés sur son stand.
- à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (voir aussi les Conditions Générales d'Utilisation des sites Internet de la FIDD), au Cameroun comme à l'étranger et sans limitation de durée.
- à citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports (voir aussi les Conditions Générales d'Utilisation des sites Internet de la FIDD), tant au Cameroun qu'à l'étranger et ce pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente demande de participation.

## **Contrefaçons**

L'Exposant doit faire son affaire personnelle de la protection intellectuelle et/ou industrielle des matériels, produits, services et marques exposés, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Organisateur étant déchargé de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de litige avec un autre Exposant ou visiteur. En cas de contrefaçon dûment constatée la justice compétente, quelle que soit sa date, l'Organisateur pourra exiger de l'Exposant de se mettre en conformité avec la décision. A défaut, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas admettre l'Exposant ou d'appliquer les sanctions prévues aux présentes sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

## **Sanctions**

En cas d'infraction aux conditions générales et/ou au règlement particulier, l'Organisateur pourra après mise en demeure le cas échéant en présence d'un huissier, procéder immédiatement à la fermeture du stand et faire défense à l'Exposant d'y pénétrer, sans que l'Exposant puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'Organisateur. Les frais occasionnés par l'intervention de l'Organisateur (frais d'huissier et frais relatifs à la fermeture) seront mis à la charge de l'Exposant. En toute hypothèse, dès lors qu'une infraction aura été constatée, l'Organisateur sera en droit de résilier le contrat sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être réclamés à l'Exposant. En conséquence également de ce qui précède, l'Organisateur sera en droit de refuser l'admission de l'Exposant à tous les salons organisés par la SOOFOEX pendant une durée de trois ans.

## Communiquer plus encore

La Foire est l'occasion de convaincre ou rassurer vos éventuels partenaires, vos clients, l'administration ou des investisseurs. Montrez votre marque ou votre entreprise sous un bon jour en optant pour un support publicitaire qui les marquera !

### Signalétique et visibilité pendant la Foire.

Voici nos tarifs, valables jusqu'au 31/12/2015

#### Sur écrans plats

Affichez vous sur un écran plat LED ou LCD judicieusement placé à l'entrée du site et allumé pendant les heures d'ouverture de la foire.

#### OFFRE DECOUVERTE SIMPLE (1) :

	<b>Ecran LCD 50 cm (7) (8)</b>	<b>Ecran plasma 82 cm (7) (9)</b>
<b>Image statique (2)</b>	50 000 cfa = 75 €	100 000 cfa = 150 €
<b>2 à 6 diapositives (3)</b>	65 000 cfa = 100 €	120 000 cfa = 180 €
<b>vidéo de 30 s (4)</b>	90 000 cfa = 135 €	160 000 cfa = 240 €
<b>vidéo 1 min (5)</b>	150 000 cfa = 225 €	250 000 cfa = 375 €
<b>vidéo de 10 mins (6)</b>	600 000 cfa = 900 €	1 000 000 cfa = 1500 €

- (1) Offre disponible si un minimum de 3 annonceurs y souscrivent. Votre affichage passera en boucle dans un carrousel d'au maximum 7 annonceurs
- (2) L'image statique est affichée pendant 30 secondes à chaque cycle d'annonceurs
- (3) Vos diapositives sont affichées de 30 secondes à une minute à chaque cycle d'annonceurs
- (4) Votre vidéo est affichée pendant 30 secondes à chaque cycle d'annonceurs
- (5) Votre vidéo est affichée pendant 1 minute à chaque cycle d'annonceurs
- (6) Votre vidéo est affichée pendant 10 minutes à chaque cycle d'annonceurs
- (7) Tarif HT TVA Camerounaise = 18,5 % au 4 avril 2015
- (8) Offre LCD 50 disponible pour les TPE ou les entités plus grosses ayant souscrit au moins un module à temps plein.
- (9) Offre plasma 82 disponible pour les PME ou les entités plus grosses ayant souscrit au moins un module.

#### Dans les emplacements clés et sur les hôteses

<b>Points et conférences de presse, ateliers, débats, cérémonies d'ouverture et de clôture</b>	Fond de décor de la salle ou du stand central	1 000 000 cfa HT 1 500 € HT
	Podium du stand central	1 000 000 cfa HT 1 500 € HT
	Habillage exclusif de toute la salle ou de tout le stand central	2 000 000 cfa HT 3 000 € HT
<b>Habillage des hôteses</b>	Habillage exclusif des hôteses pendant toute la durée de la Foire	3 000 000 cfa HT 4 500 € HT

## ***Votre publicité dans le catalogue de la 6<sup>e</sup> édition :***

Imprimé en quadrichromie à 22 000 exemplaires, repris sur le site Internet en pdf et en png, bénéficiant d'une distribution gratuite et ciblée (vols long courrier , représentations diplomatiques, opérateurs économiques, ONG...), le catalogue présente

- les projets et la vision de l'administration camerounaise,
- les projets des grands comptes contribuant au développement
- la liste des exposants avec leur contact, produits et services,
- et la liste des médias et partenaires
- des photos

En quelques mots toute la FIDD est résumée sur ce support pérenne en papier glacé.  
Encore une occasion de se démarquer !

## **Catalogue 2015 : NOUVEAUX TARIFS !**

<b><u>A la une :</u></b>			
Bandeau	(13 x3 cm)	500 000 cfa HT	750 € HT
1/8 <sup>ème</sup> de page	(à la une)	500 000 cfa HT	750 € HT
1/16 <sup>ème</sup> de page	(à la une)	250 000 cfa HT	375 € HT
<b><u>Pages intérieures :</u></b>			
2 <sup>e</sup> de couverture		656 000 cfa HT	1 000 € HT
3 <sup>e</sup> de couverture		400 000 cfa HT	600 € HT
Double pages centrales		900 000 cfa HT	1 375 € HT
Page intérieure		350 000 cfa HT	533 € HT
½ page intérieure		175 000 cfa HT	267 € HT
¼ page intérieure		87 500 cfa HT	133 € HT
<b><u>4<sup>e</sup> de couverture</u></b>		900 000 cfa HT	1 375 € HT

## ***Votre publicité sur nos autres supports :***

- ❖ Votre logo au bas des affiches & prospectus de la FIDD, imprimés en quadrichromie respectivement à 5000 et 25000 exemplaires

**1 000 000 cfa HT    1 500 € HT**

## ***Visibilité mondiale via Internet***

Les sites Internet sont les outils privilégiés des visiteurs avant, pendant et après la Foire.

La FIDD vous offre par le biais de ses sites Internet

1. des contacts de qualité : investisseurs, acheteurs, politiques, producteurs, artisans...
2. une visibilité mondiale :
  - le site et la boutique sont actuellement disponibles en 2 langues qui sont le français, l'anglais. Bientôt seront proposés le chinois (mandarin) et l'espagnol. La moitié de la population mondiale peut donc comprendre nos annonces et messages
  - Le trafic sur nos sites est entretenu par le battage médiatique assuré avec nos partenaires et par la qualité des produits et services des exposants et partenaires

Ci dessous quelques chiffres éloquentes des années précédentes :

5000 pages vues par mois  
3260 visiteurs uniques chaque mois

(AVANT la nouvelle version du site qui inclus 1 boutique, des photos, des vidéos, un annuaire et des dossiers thématiques en ligne ! ) :

5750 pages vues chaque mois  
3850 visiteurs uniques chaque mois

Commandez vite votre bannière ou votre vidéo en ligne !

	Tout le site	Page d'accueil	4 pages au choix hors page d'accueil
<b>Bannières / images</b>			
Top banner Ou Vignette latérale	<p><b>250 clics</b> 25 000 Fcfa HT =38 € HT</p> <p><b>1000 clics</b> 75 000 Fcfa HT =114 € HT</p> <p><b>illimité 4 mois :</b> 225 000 Fcfa HT = 343 € HT</p> <p><b>illimité 12 mois :</b> 450 000 Fcfa HT = 686 € HT</p>	<p><b>250 clics</b> 20 000 Fcfa HT =30 € HT</p> <p><b>1000 clics</b> 60 000 Fcfa HT =90 € HT</p> <p><b>illimité 4 mois :</b> 180 000 Fcfa HT = 275 € HT</p> <p><b>illimité 12 mois :</b> 360 000 Fcfa HT = 550 € HT</p>	<p><b>250 clics</b> 10 000 Fcfa HT =15 € HT</p> <p><b>1000 clics</b> 30 000 Fcfa HT =45 € HT</p> <p><b>illimité 4 mois :</b> 90 000 Fcfa HT = 137,5 € HT</p> <p><b>illimité 12 mois :</b> 180 000 Fcfa HT = 275 € HT</p>
<b>Bannière de bas de page (3)</b>	<p><b>250 clics</b> 12 500 Fcfa HT =19 € HT</p> <p><b>1000 clics</b> 37 500 Fcfa HT =57 € HT</p> <p><b>illimité 4 mois :</b> 112 500 Fcfa HT = 172 € HT</p> <p><b>illimité 12 mois :</b> 225 000 Fcfa HT = 343 € HT</p>		
<b>Pub textes (2)</b>		<p><b>250 clics</b> 12 500 Fcfa HT =19 € HT</p> <p><b>1000 clics</b> 37 500 Fcfa HT =57 € HT</p> <p><b>illimité 4 mois :</b> 112 500 Fcfa HT = 172 € HT</p> <p><b>illimité 12 mois :</b> 225 000 Fcfa HT = 343 € HT</p>	

	Tout le site	Page d'accueil	4 pages au choix hors page d'accueil
<b>Vidéos</b>	<b>illimité 4 mois :</b> 350 000 Fcfa HT = 534 € HT  <b>illimité 12 mois :</b> 600 000 Fcfa HT = 915 € HT	<b>illimité 4 mois :</b> 350 000 Fcfa HT = 534 € HT  <b>illimité 12 mois :</b> 600 000 Fcfa HT = 915 € HT	<b>illimité 4 mois :</b> 225 000 Fcfa HT = 343 € HT  <b>illimité 12 mois :</b> 450 000 Fcfa HT = 686 € HT
<b>Panneau publicitaire (1)</b>  (rétractable sur la page d'accueil)		<b>illimité 4 mois :</b> 225 000 Fcfa HT = 343 € HT  <b>illimité 12 mois :</b> 450 000 Fcfa HT = 686 € HT	

- Sous réserve de disponibilité (les emplacements étant contingentés)
- Raison sociale ou marque déclarée dans la demande de participation
- Vos messages et images sont soumis à validation éditoriale
- Des éléments techniques vous seront demandés dès réception de votre bon de commande
- Nos graphistes peuvent sur demande réaliser ces éléments techniques (logo, vidéos, diapos...). **Prestation en sus.**

## **Les conditions générales de vente (visibilité Internet)**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à l'ensemble des prestations commercialisées par la SOOFOEX. Pour tous les outils de communication figurant sur ce document incluant les outils de communication sur les sites Internet de la FIDD : [www.fiddonline.org](http://www.fiddonline.org) et [www.fidd.org](http://www.fidd.org) , pour la session 2011 de la Foire Internationale de Douala pour le Développement.

Toute souscription d'un ordre d'insertion pour les outils de communication de la Foire Internationale de Douala implique l'adhésion totale aux présentes conditions générales de vente. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit au présent document par l'annonceur, sera considérée comme nulle et non avenue.

### ***Ordre d'insertion***

Les ordres d'insertion figurant sur le bon de commande "Outils de Communication" doivent être adressés à la SOOFOEX. Cet ordre est ferme et irrévocable pour le souscripteur. La publicité est ouverte uniquement aux partenaires ou exposants de la Foire et, par dérogation exceptionnelle accordée par écrit par la SOOFOEX à des annonceurs ne rentrant pas dans la nomenclature du salon, mais dont l'activité peut présenter un intérêt pour les visiteurs.

La SOOFOEX se réserve le droit, sans avoir à motiver sa décision, de refuser un ordre, un outil, une création,... qui serait contraire à l'esprit de la parution, aux intérêts matériels ou moraux de la manifestation et aux lois et règlements en vigueur, notamment la réglementation relative à la publicité.

Le rejet d'un ordre ne donne pas lieu à des dommages et/ou intérêts. Seul le paiement joint à l'ordre sera restitué au souscripteur. La SOOFOEX décline toute responsabilité en ce qui concerne la teneur et la rédaction des annonces. Elle ne peut être tenue responsable des informations fournies ou des offres proposées. Les textes, logos, illustrations, photographies et visuels, liens hypertexte, produits et marques et plus généralement toutes les oeuvres et éléments participant à la réalisation d'une insertion publicitaire sont réalisés sous la seule responsabilité de l'annonceur, qui supporte seul les droits éventuels notamment de reproduction et de représentation. L'annonceur dégage La SOOFOEX de toutes responsabilités que celle-ci pourrait encourir du fait de l'insertion réalisée ou diffusée à sa demande. L'annonceur l'indemniserà de tous les préjudices qu'elle subirait et la garantira contre toute action de tiers engagée contre elle relative à ces insertions.

Il est convenu que l'annonceur autorise expressément, à titre gracieux, la SOOFOEX et/ou tout tiers désigné par elle à utiliser librement les logos, photos, illustrations, et plus généralement toutes les oeuvres et éléments participant à la réalisation de l'insertion, au Cameroun comme à l'étranger et avec une limitation de deux ans, pour les besoins de la promotion du Foire, et/ou de la SOOFOEX et/ou de ses outils de communication et de vente y compris Internet.

Il est rappelé que l'état de la technique ne permet pas de protéger de manière satisfaisante contre toute forme de reproduction, réutilisation, rediffusion, ou commercialisation illicite de

tout ou partie d'un site Internet. L'annonceur déclare en conséquence avoir la connaissance que tout élément diffusé sur le réseau Internet est susceptible d'être copié et frauduleusement utilisé par tout utilisateur connecté au réseau Internet. La SOOFOEX ne pourra en conséquence être tenue pour responsable de quelque contrefaçon ou tout autre dommage subi directement ou indirectement par l'annonceur de ce fait.

### ***Délai de réalisation de mise en ligne et de livraison des outils de communication sur les sites Internet de la foire***

Pour les outils de communication intégrés au catalogue papier: La SOOFOEX mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires en vue de permettre la mise en ligne du catalogue papier deux mois maximum après la clôture de la Foire. Le tirage du catalogue et sa diffusion pourront s'étaler jusqu'à trois mois après la clôture de la Foire.

Pour tout ordre d'insertion passé avec tous les éléments techniques fournis: les outils de communication seront mis en ligne dans un délai d'1 semaine minimum à 2 semaines maximum, à compter de la réception par la SOOFOEX de la totalité des éléments techniques.

Pour tout ordre d'insertion passé avec en plus une demande de production d'une partie ou de la totalité des éléments techniques, en fonction des éléments à produire et d'un commun accord, une date cible de mise en ligne sera déterminée. Les outils de communication seront mis en ligne dans un délai de 2 semaines minimum.

Pour tous les outils de communication, l'annonceur disposera d'un délai de 2 (deux) semaines à compter de la mise en ligne pour faire part à la SOOFOEX de ses observations et réserves. Toute observation ou réclamation devra être adressée par écrit (pli postal, fax ou e-mail) à la SOOFOEX à l'adresse expressément spécifiée par la SOOFOEX ou son prestataire de services dans ce délai et devra expressément faire référence aux dispositions jugées non conformes aux éléments remis. La SOOFOEX procédera, dans un délai raisonnable, aux modifications nécessaires afin de rendre l'insertion conforme aux éléments remis, augmentera autant que nécessaire la durée de parution et notifiera par écrit à l'annonceur la livraison des outils de communication.

En ce qui concerne le catalogue papier, il est rappelé que les éléments constitutifs de l'annonce ne sauraient être modifiés après la mise en page et l'impression. Aussi, la SOOFOEX rappellera à l'annonceur la date butoir de modification d'annonce au moment de la souscription et encore une fois 48h avant ladite date.

Il est également précisé en tant que de besoin que tout élément non prévu lors de la remise des éléments ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation de l'annonceur. A défaut d'observation ou de réclamation dans le délai de deux (2) semaines ou à défaut de motivation des observations ou réclamations par référence aux éléments remis, la mise en ligne sera réputée conforme aux éléments remis et la livraison sera considérée comme définitivement et irrévocablement prononcée. Des mises à jours demeurent possibles, la première étant offerte.

### ***Durée***

Les présentes conditions générales sont applicables pour le salon FIDD 2015 et expireront le 23 août 2015.

Pour les outils de communication Internet : Les présentes conditions générales sont applicables pour une durée débutant à la date de la mise en ligne de la nouvelle version du site, le 23 mars 2015 et expirant de plein droit et sans formalités le 23 août 2016.

### ***Mandat***

L'annonceur s'engage à attester l'existence d'un mandat et à préciser sa durée avec son intermédiaire. Il doit aussi préciser si son mandataire doit s'acquitter de l'achat de l'espace qui sera fait pour son compte. En cas de règlement par le mandataire, l'annonceur et le mandataire sont solidairement responsables du paiement de l'ordre. Aucune remise professionnelle ne sera accordée au mandataire.

### ***Modalités techniques***

#### **Pour les outils de communication, à l'exception des outils de communication sur Internet :**

En cas de commande et de paiement(s) sans transmission des éléments techniques ou en cas de transmission incomplète, l'annonce sera publiée/imprimée en faisant uniquement mention du nom et de l'adresse de l'annonceur. Elle sera imprimée à l'emplacement réservé et l'insertion sera facturée aux conditions de l'ordre. Les frais techniques des encartages, maquette, composition, photogravure, correction ou mise au format resteront à la charge du souscripteur.

En ce qui concerne la réservation de couverture et d'emplacements préférentiels, elle sera honorée en fonction de leur rang d'enregistrement et des disponibilités. En cas de commande et de paiement(s) sans transmission des éléments techniques ou en cas de transmission incomplète, l'Organisateur se réserve la possibilité d'attribuer les emplacements à un autre annonceur ; Dans tous les cas, le montant de la facture est exigible à titre de dommages et intérêts même en cas de réattribution des emplacements à un autre annonceur.

#### **Pour les outils de communication sur le site Internet :**

Il est recommandé de fournir les éléments techniques en même temps que l'ordre d'insertion. A défaut de réception, l'insertion ne sera pas réalisée et sera facturée aux conditions de l'ordre. Les réservations d'emplacements préférentiels et celles réservées à un nombre d'exposant limité seront honorées en fonction de leur rang d'enregistrement et des disponibilités. La SOOFOEX se réserve le droit d'interrompre le service pour des travaux de maintenance et/ou d'amélioration de ses réseaux. Ces interruptions de service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation de l'annonceur.

### ***Facturation et règlement***

La TVA est à la charge de l'annonceur au taux en vigueur. La facturation sera faite au nom de l'annonceur. Dans le cas de facturation d'un mandataire, un double de la facture sera envoyé simultanément à l'annonceur. La facture sera accompagnée d'un seul justificatif pour l'annonceur et, dans le cas d'un mandataire, d'un justificatif supplémentaire pour le mandataire.

**Annulation:** toute annulation d'un ordre d'insertion doit être communiquée par l'annonceur et être validée par la SOOFOEX :

- Lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la SOOFOEX.
- Courrier remis en main propre contre décharge
- Courrier électronique émis depuis une adresse e-mail enregistrée et vérifiée sur le site Internet de la foire. L'annulation est réputée enregistrée après une réponse par retour de mail ou de fax de la SOOFOEX

- Si l'annulation intervient plus d'un mois avant le début de parution, 50 % du montant TTC de la commande et des frais techniques seront conservés par la SOOFOEX à titre d'indemnité.
- Si l'annulation intervient à un mois ou moins avant le début de parution, 100 % du montant TTC de la commande et des frais techniques seront dus à la SOOFOEX à titre d'indemnité.

## ***Litiges***

En cas de litiges qui n'auraient pas pu être réglés à l'amiable, le droit camerounais sera applicable, les tribunaux du Littoral au Cameroun seront compétents. Malgré les nombreuses traductions des documents de la SOOFOEX, seul le texte en langue française fera foi devant ces tribunaux.

Pour les entreprises ayant souscrit aux services de la SOOFOEX par l'entremise d'un agent, le droit du pays de résidence de l'agent sera également applicable.

Les conditions générales d'utilisation sont à valider en ligne

## FICHE DE SOUSCRIPTION / APPLICATION FORM

A compléter, signer et retourner accompagné d'un premier versement d'au moins  
*Please complete application form, sign it and send it back with at least*

**20%**

RAISON SOCIALE/ *COMPANY NAME*: .....

Code Postal / *zip code*: ..... *VILLE / CITY* : .....

Boîte Postale / *P.O Box*: ..... *PAYS / COUNTRY* : .....

TELEPHONE : ..... FAX: .....

E-mail : ..... Web site : .....

ADRESSE ligne 1 / *LOCATION 1* .....

ADRESSE ligne 2 / *LOCATION 2* .....

Numéro au registre de commerce, SIRET ou autre n° d'identification professionnelle / *Professional identification number* : .....

Vous êtes / *You are* :

- Fabricant / *Manufacturer*...  Industriel/ *Industrial* ...  Artisan / *Craftsman*...  Organisme/  
*Organization*...
- Distributeur / *Distributor*...  Importateur vers le Cameroun / *Importing into Cameroon*...
- Exportateur du Cameroun / *Exporting from Cameroon*...  Prestataire de service / *Service(s) provider*
- Institutionnel / *Institutional*  Autre / *Other* : .....

*Votre secteur d'activité :*

- Agriculture ...  Transport...  Assainissement / *Sanitation*...  Energie / *Power supply*...
- Tourisme Hôtellerie Restauration ...  Santé...  Nouvelles technologies / *New Technologies*...
- Finance  Autre / *Other* : .....

CONTACT / *PERSON TO CONTACT* : .....

TEL DU CONTACT / *CONTACT'S PHONE*: .....

E-MAIL DU CONTACT / *CONTACT'S E-MAIL* : .....

Les informations importantes de la FIDD seront envoyées à cet email / **All the DIDF important information will be sent to this email**

Votre participation à la foire / *Your contribution to the Fair* :

PRODUITS ET/OU SERVICES A EXPOSER / *EXHIBITS* : .....

Souhaitez vous référencer vos produits et services sur la boutique Internet de la foire / *Would you like to reference your services and products on the DIDF online shop* ? : .....  OUI/YES .....  NON/NO.....

NOMBRE DE STANDS / *TOTAL BOOTHS RENTED* : ..... SURFACE / *AREA* : .....

## FICHE DE SOUSCRIPTION 2/3 / APPLICATION FORM 2/3

A compléter, signer et retourner accompagné d'un premier versement d'au moins **20%**  
*Please complete application form, sign it and send it back with at least*

Informations que vous souhaitez publier sur fiddonline / Information you would like to publish online /  
**Informations you would like to publish on the D IDF online who's who :**

Si identique aux information de la feuille I, cochez la case ci-contre  *Sinon remplir les champs ci-dessous*  
If identical to application form I, please check the following box  *Otherwise, please fill information below*

Code Postal / *zip code*: ..... *VILLE / CITY* : .....

Boite Postale / *P.O Box*: ..... *PAYS / COUNTRY* : .....

TELEPHONE : ..... FAX: .....

E-mail : ..... Web site : .....

ADRESSE ligne 1 / *LOCATION 1* .....

ADRESSE ligne 2 / *LOCATION 2* .....

PRODUITS ET/OU SERVICES A EXPOSER / *EXHIBITS* : .....

.....

### **ASSURANCE / INSURANCE**

Il est proposé une assurance optionnelle dont les éléments vous seront remis ultérieurement dans le Guide de l'Exposant. Si vous désirez en savoir plus sur cette assurance et éventuellement y souscrire cocher cette case

En cas de sinistre couvert par l'assurance, votre préjudice sera intégralement indemnisé, dans la limite du capital assuré, sans aucun abattement pour règle proportionnelle.

--- english----

You may choose an optional insurance which elements will be given to you later in the Exhibitor's Book. If you want to know more about this insurance and possibly subscribe, please check this box

In case of loss covered by insurance, losses will be fully compensated, within the sum insured, without any reduction for coinsurance.

**LE MONTANT DE VOTRE COMMANDE :**

Le montant définitif de votre commande est déterminé après plusieurs étapes :

1. Vous déterminez le type d'exposant que vous êtes et le stand que vous désirez (p. 5).

---

2. Vous déterminez la visibilité additionnelle dont vous souhaitez éventuellement bénéficier lors de la FIDD (p. 19)

---

3. Vous déterminez la visibilité additionnelle dont vous souhaitez éventuellement bénéficier dans le catalogue (p. 20).

---

4. Vous déterminez la visibilité additionnelle dont vous souhaitez éventuellement bénéficier sur nos autres supports, y compris Internet (p. 21).

---

5. Vous déterminez les remises auxquelles vous pourriez éventuellement avoir droit (p. 7)

---

6. Vous additionnez les montants comme suit :  $1 + 2 + 3 + 4 - 5 =$

---

Dans tous les cas, votre commande et le règlement qui l'accompagne sont validés par l'administration des ventes de la SOOFOEX. Ce n'est qu'après cette validation que votre règlement est encaissé et votre facture émise. En cas de non validation, un commercial SOOFOEX prendra contact avec vous pour aménager votre commande ou pour l'annuler. En ce cas l'annulation est suivie d'un remboursement immédiat.

**THE AMOUNT OF YOUR ORDER :**

The final amount of your order is determined after several steps:

1. First you figure out the kind of exhibitor that you are and the type of booth that you want (p. 5).

---

2. Then you choose the additional visibility that you want to be eligible at the DIDF Fair (p. 19)

---

3. You choose the additional visibility that you want inside the DIDF catalog (p. 20)

---

4. You choose the additional visibility that you want on our other support, Internet included (p. 21).

---

5. You determine which discounts you could possibly qualify (p. 7)

---

6. the you add :  $1 + 2 + 3 + 4 - 5$  to obtain the amount of your order

---

In all cases, your order and the accompanying advance must be approved by the SOOFOEX sales administration. Your payment will be cashed in and your invoice generated only after this validation. If your order should fail to validate, a SOOFOEX salesman (or woman) will contact you immediately either to rearrange your order or to cancel it. In this case the cancellation is followed by an immediate refund.

## **ACOMPTE / ADVANCE**

Seules les demandes de participation accompagnées de l'acompte seront prises en compte par l'organisateur. L'acompte est non remboursable en cas de désistement. Une facture de 1er versement (facture d'acompte) faisant ressortir la TVA vous sera adressée dans les meilleurs délais.

En fonction des produits et services souscrits, le solde est payable soit avant l'ouverture de la manifestation soit à la date d'échéance fixée sur la facture qui vous sera adressée.

*--- english-----*

Only requests for participation accompanied the installment will be taken into account by the organizer. The deposit is non refundable in case of withdrawal. An invoice from the first payment (deposit invoice) showing the VAT will be returned as soon as possible.

Depending on the products and services purchased, the balance is payable either before the opening of the event or at the maturity date on the invoice will be sent.

## FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉVÉNEMENT : FIDD 6<sup>e</sup> édition

- ❖ **DENOMINATION** : *Foire Internationale de Douala pour le Développement (FIDD)*
- ❖ **CARACTERISTIQUE** : *Foire internationale consacrée au développement technique, social et économique des populations du Cameroun et de la sous région*
- ❖ **PORTEE DE L'ÉVÉNEMENT** : *Internationale*
- ❖ **FREQUENCE** : *Annuelle*
- ❖ **PROMOTEUR** : **SOOFOEX** (Société d'Organisation des Foires et Expositions)  
BP 2500 Douala  
Tél. : +237 3300 6806 / +237 9909 2915 / +237 7996 5232  
Fax : +237 3341 3301  
Site web : [www.fiddonline.org](http://www.fiddonline.org)  
E mail : [contact@fiddonline.org](mailto:contact@fiddonline.org)
- ❖ **PARTENAIRES MEDIATIQUES** : *CANAL2 ; EQUINOXE TV ; STV2 ; LTM TV ; ARIANE TV ; SWEET FM ; DYNAMIQUE FM ; CAURIS FM ; NOSTALGIE ; RTM ; EQUINOXE RADIO ; CAMEROON TRIBUNE ; MUTATIONS ; NOUVELLE EXPRESSION...*
- ❖ **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS** :
  - **Gouvernement Camerounais (Premier Ministère),**
  - **Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun**
  - **Communauté Urbaine de Douala**
- ❖ **AUTRES PARTENAIRES**
  - **Camair-Co**
  - **African Business Consulting**
  - **Transactel Europe**
- ❖ **COMMISSARIAT GENERAL** : **M. Georges MEM (SOOFOEX)**
- ❖ **LIEU(X)** : **Complexe Dr Joël EKINDI, Carrefour Degrande boutique, Deïdo DOUALA**
- ❖ **DATES** :
  - **Cérémonie d'ouverture : le 15 mai 2015**
  - **Journée thématique le développement par la société de l'information : le 17 mai 2015**
  - **Journée thématique le développement grâce au tourisme : le 23 mai 2015**
  - **Cérémonie de Clôture : le 30 mai 2015**
  - **Cloture effective : le 31 mai 2015**
- ❖ **SUPERFICIE SITE** : 1,5 hectare avec possibilité d'extension
- ❖ **AMENAGEMENTS** :
  - **Plusieurs centaines de stands d'exposition**
  - **Des salles et des espaces pour forums et débats**

- Un podium pour des spectacles, des concerts des animations culturelles et des animations commerciales



---

La FIDD est une manifestation organisée par la SOOFOEX,  
sous le haut parrainage du **Gouvernement Camerounais**

